

PRÉSENTATION DE L'UNIVERSITÉ LAVAL



COMMISSION DES FINANCES PUBLIQUES CONSULTATIONS PARTICULIÈRES SUR LE RAPPORT INNOVER POUR PÉRENNISER LE SYSTÈME DE RETRAITE

LE 6 AOÛT 2013

Mise en contexte

L'Université Laval est signataire du *Mémoire d'un regroupement d'universités québécoises* qui sera présenté le 21 août 2013 à la Commission des finances publiques et qui sera rendu public sur le site Web de l'Assemblée nationale. Ce mémoire exprime la position de l'Université Laval par rapport aux principales recommandations du Rapport D'Amours et ces éléments ne sont donc pas repris dans le présent document. Ce dernier vise plutôt à présenter la situation propre à l'Université Laval (car celle-ci est similaire à celle d'autres universités) et à mettre en évidence certaines faiblesses de la réglementation actuelle en matière de financement des régimes de retraite en plus d'identifier des solutions concrètes.

Régimes de retraite à prestations déterminées de l'Université Laval : état de la situation

L'Université Laval est le promoteur de trois régimes de retraite à prestations déterminées dont les actifs s'élèvent à 2,3 milliards de dollars au 30 avril 2013 soit :

- Le Régime de retraite des professeurs et professeures de l'Université Laval;
- Le Régime de retraite du personnel professionnel de l'Université Laval;
- Le Régime de retraite des employés et employées de l'Université Laval.

Pour deux de ces trois régimes de retraite, le financement (autant le coût du service courant que celui des déficits) est partagé à parts égales entre l'Université Laval et les participants alors que pour l'autre régime, la cotisation des participants est fixe et l'Université Laval doit assumer à elle seule le financement des déficits ainsi que la hausse du coût relatif au service courant.

Les trois régimes de retraite ont, par ailleurs, fait l'objet d'une évaluation actuarielle au 31 décembre 2010. À cette date, le déficit total des régimes a été établi à **307 M \$** alors que le coût total des trois régimes, en pourcentage des salaires des participants actifs, a été établi à **28,6 %¹**, soit quelque 85 M \$ par année. La prochaine évaluation actuarielle des régimes sera faite en date du 31 décembre 2013 et nous savons déjà, sur la base d'estimations réalisées à l'interne en date du 30 avril 2013, que le déficit total des régimes s'élèvera à près de **335 M \$** (90 000 \$ par participant actif) et que le coût annuel des régimes s'élèvera à plus de **30 %¹** de la masse salariale des participants actifs.

Les trois régimes de retraite de l'Université Laval ont atteint une maturité très élevée. Le passif actuariel des participants non actifs représente près de 60 % du passif actuariel total des régimes et donc près de 60 % des déficits. Également, le poids du passif total est devenu très important par rapport à la masse salariale, soit un ratio de 9. Ainsi, une augmentation de 1 % du passif engendre une dette additionnelle qui représente 9 % des salaires des participants actifs. Étant donné la volatilité des marchés financiers, il existe un risque énorme pour la santé financière de l'institution et celle des participants actifs. Ces derniers doivent en effet contribuer à la fois au financement de leurs prestations et au financement du déficit associés aux prestations des participants retraités (60 % des déficits).

¹ Pourcentage déterminé sans tenir compte des mesures d'allégement pour le financement des déficits.

L'Université Laval : constamment en mode solution

Au cours des dernières années, l'Université Laval et ses partenaires (syndicats et associations syndicales) ont été constamment à la recherche de solutions en vue de gérer la hausse soutenue du coût des régimes de retraite. Ils ont multiplié les idées innovatrices afin de trouver des solutions, et ce, malgré le cadre législatif extrêmement contraignant qui empêche d'apporter des modifications aux engagements du régime pour les services passés.

L'augmentation du niveau des cotisations aux régimes de retraite (autant celles des salariés que celles de l'Université), la révision de certaines dispositions des régimes pour les services futurs (indexation des rentes, âge de retraite anticipée et prestations de décès) et la suspension des indexations salariales au 1^{er} juin 2010 et au 1^{er} juin 2011 afin de financer une partie des déficits actuariels des régimes de retraite sont des exemples concrets de ce qui a été fait jusqu'à maintenant. Ces exemples démontrent bien les efforts déployés pour trouver des solutions négociées afin de maintenir la santé financière des régimes de retraite.

Malgré tous ces efforts, nous savons déjà que la mise à jour de la situation financière des régimes qui sera faite en date du 31 décembre 2013 révélera de nouveaux déficits et, par conséquent, une augmentation additionnelle du coût des régimes à compter de 2014. L'Université Laval et ses partenaires devront dès lors poursuivre leurs discussions afin de revoir à nouveau certaines dispositions des régimes de retraite dans le but d'être en mesure, autant du côté des participants que du côté de l'Université, d'assumer ces coûts additionnels. Mais devant les défis auxquels nous faisons face, cette démarche ne doit plus désormais se faire uniquement au niveau des services futurs, et donc au détriment des nouvelles générations de travailleurs qui cotisent de plus en plus pour des prestations de moins en moins généreuses. Dans la plupart des régimes de retraite de l'Université Laval, les cotisations des participants, une fois prises en compte la réduction des bénéficiaires relatifs aux services futurs et la suspension des indexations salariales dont nous avons déjà fait état, ont déjà atteint des niveaux très élevés voire même trop élevés par rapport à celles des générations précédentes.

Solution envisagée

La situation décrite ci-dessus soulève, en fait, deux problématiques étroitement liées qui doivent être analysées de façon urgente par le gouvernement.

D'une part, les marges de sécurité utilisées dans les hypothèses actuarielles sur lesquelles repose le provisionnement des régimes de retraite doivent être augmentées. Le niveau insuffisant de ces marges de sécurité rend la situation financière des régimes de retraite très vulnérable à la volatilité des marchés financiers et aux risques associés à leur financement (maturité des régimes, faiblesse des taux d'intérêt, allongement de l'espérance de vie, retraite anticipée...). En fonction des caractéristiques propres de chaque régime, des marges de sécurité obligatoires et balisées devraient être financées afin de réduire la probabilité que la situation ne se détériore davantage. De telles marges permettraient à la fois de sécuriser les prestations promises et d'assurer la stabilité du coût des régimes et donc leur pérennité. Toutefois, l'ajout de ces marges engendrerait

une augmentation importante du coût des régimes alors qu'il s'élève déjà, dans le cas des trois régimes de retraite de l'Université Laval, à près de 30 % des salaires.

D'autre part, le manque de flexibilité de la législation en vigueur nuit au financement des marges de sécurité nécessaires à la pérennité des régimes de retraite. Assurer, dans le respect de l'équité intergénérationnelle, le financement des déficits accumulés tout en finançant des marges de sécurité ne pourra se faire sans un effort collectif de l'ensemble des participants des régimes de retraite. Dans ce contexte, la révision de certaines prestations accessoires doit être envisagée, et ce autant pour le service futur que pour le service passé. Une telle approche permettrait de libérer une marge de manœuvre pour financer les déficits accumulés et pour financer une marge de sécurité qui permettra de constituer, à moyen terme, une réserve. Ainsi, en maintenant un niveau de cotisation plus élevé que celui qui serait autrement requis, il serait possible, progressivement, de resserrer l'hypothèse du rendement espéré sur les actifs afin de la rendre plus conservatrice (par exemple, 5,25 % au lieu de 6,25 % actuellement) sans pour autant créer un nouveau déficit. Par la suite, cette marge de sécurité permettrait d'éviter de faire d'autres pertes lors d'une situation économique difficile, mais pourrait également générer des gains qui seraient alors utilisés, de manière ordonnée et équitable, pour rétablir certaines prestations accessoires.

La négociation entre les parties

Le gouvernement devra établir les grands principes et baliser les actions que pourront poser les parties prenantes aux régimes de retraite tout en leur laissant la possibilité d'ajuster les solutions aux caractéristiques propres de chaque régime. L'Université Laval mettra tout en œuvre pour en arriver à une entente négociée avec ses partenaires en tenant compte de la situation de chacun d'entre eux. Cependant, au-delà des intérêts divergents à l'intérieur même des participants des régimes (nouveaux travailleurs, travailleurs plus âgés et retraités), un changement social s'impose et des choix de société devront être faits afin de financer les déficits accumulés des régimes de retraite et de sécuriser les prestations promises de l'ensemble des participants, et ce dans le respect de la capacité de payer des parties.

Conclusion

Malgré les démarches entreprises par l'Université et ses partenaires jusqu'à maintenant, le coût des trois régimes de retraite de l'Université Laval continue d'augmenter et s'élèvera à près de 30 % de la masse salariale à compter de 2014. Les marges de sécurité qui seraient nécessaires afin de stabiliser la situation et sécuriser les prestations promises à long terme engendreraient d'importantes hausses du coût des régimes de retraite alors que ceux-ci ont déjà atteint un niveau record. En vertu de la législation en vigueur, cette hausse des coûts devrait être supportée en bonne partie par la nouvelle génération de travailleurs qui cotisent déjà beaucoup pour des prestations de moins en moins généreuses. Dans ce contexte, il est urgent de revoir en profondeur les règles de financement des régimes de retraite afin d'encourager un effort collectif de l'ensemble des participants de ces régimes.